Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_41-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-41 **Séance du 11 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le onze mars, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - MABILE Marie-Odile - GREGOIRE Charlotte (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - BOURDAIS Olivier - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - MASSON Eliane (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAME PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - HENRI Marie-Jeanne (Roz-sur-Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - HERY Jean-Pierre (Saint-Georges de Gréhaigne) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougéal) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - VETTIER Arnaud (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : DESPRES Jean-Louis (procuration à RAMÉ-PRUNAUX Sylvie) - GUILLOUX David (procuration à MASSON Eliane) - CAILLET Marie-José (procuration à MAINSARD François) - FAMBON Christophe (procuration à HENRI Marie-Jeanne) - COLUSSI Delphine (procuration à GOBICHON Jean-François) - BARATAUD Clarisse - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien - CHEREL Stéphanie - BEREST Audrey - SOLIER Marie-Elisabeth

Secrétaire de séance : Sylvie RAMÉ-PRUNAUX

Convocation en date du 3 mars 2026

Pôle Aménagement et Développement - Service Aménagement et Cadre de Vie - Lotissement « La Croix Ban » à TRANS-LA-FORÊT – Tranche 2 - Vente du lot n° 18 au profit de M. LEFRANCOISE Erwan et de Mme GALLE Sorenza / 3.2 Aliénations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de TRANS-LA-FORÊT n° 2021-8-4/7 en date du 26 novembre 2021 portant numérotation et nom de voie dudit lotissement,
VU l'arrêté n°2022-297 en date du 2 mai 2022 portant délégation de pouvoir du Président au 1er Vice-Président afin de signer les compromis et ventes de terrains dans les lotissements à vocation résidentielle communautaires,
VU la délibération du Conseil communautaire n° 2024-C-109 en date du 18 juillet 2024, fixant le prix de vente des terrains viabilisés de la tranche 2, en vue de leur commercialisation à hauteur de 44,43 € HT/ m²
VU le compromis signé des deux parties le 23 février 2026 et reçu par les acquéreurs le 24 février 2026, concernant la parcelle cadastrée AB 509, lot n°18, au 23, rue de la Croix Ban d'une superficie de 398 m² - Tranche 2 du lotissement La Croix Ban à Trans-la-Forêt, pour une durée de 12 mois à compter de ladite signature,

CONSIDERANT le courrier en date du 9 février 2026, de M. LEFRANCOISE Erwan et Mme GALLE Sorenza, faisant part du souhait de réserver un terrain dans ledit lotissement La Croix Ban à Trans-la-Forêt - tranche 2 – lot n°18, situé au 23, rue de la Croix Ban,
CONSIDERANT que la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, au titre de sa compétence « Politique du logement et Cadre de vie », est compétente pour procéder à la vente à M. LEFRANCOISE Erwan et Mme GALLE Sorenza, d'un terrain de 398 m² du lotissement « La Croix Ban » à TRANS-LA-FORÊT, au prix de 44,43 € HT le m², soit au prix de 17 683,14 € HT,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_41-DE

CONSIDERANT qu'il est précisé que la TVA sur marge est évaluée à hauteur de 5,74 €/m², et donc que le prix TTC dudit lot est évalué au prix de 19 967,66 € TTC,
CONSIDERANT la mise en place d'une convention sous seing privé tenant lieu de compromis pour le versement d'arrhes à hauteur de 10 % sur le prix vente TTC, soit 1 996,77 €

VU l'avis du Bureau en date du 3 mars 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1er Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire, au Cadre vie et au Développement touristique,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°18 au 23, rue de la Croix Ban de la Tranche 2 du lotissement La Croix Ban à Trans-la-Forêt, parcelle cadastrée AB 509 d'une superficie de 398 m² à M. LEFRANCOISE Erwan et Mme GALLE Sorenza,
- **DE PRECISER** que les acquéreurs confirmeront la cession en versant à la Communauté de communes, à titre de garantie, des arrhes d'un montant de 10 % du prix de vente du lot TTC, en une seule fois, après réception de l'avis des sommes à payer, soit 1 996,77 €,
- **DE PRECISER** que les frais de notaire ainsi que les frais de raccordement aux réseaux (électricité, téléphone, eaux, eaux usées, fibre optique) restent à la charge des acquéreurs tout comme l'implantation du puisard nécessaire à la gestion des eaux pluviales dudit lot,
- **DE DEMANDER** à l'Office notarial SELARL Notaires de la Baie du Mont à PLEINE-FOUGERES de Maître Hervé RAMOND, notaire, de procéder à l'établissement de l'acte authentique
- **D'AUTORISER** le Président ou le 1er Vice-Président à signer le futur acte authentique de vente dudit lot, au prix de 44,43 € HT le m², à M. LEFRANCOISE Erwan et Mme GALLE Sorenza, ainsi que toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 12 mars 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Sylvie RAMÉ-PRUNAUX

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 12 mars 2026,

Le Président,
Denis RAPINEL